



## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT

Extrait des normes et modalités d'évaluation

**ANNÉE 2024-2025**

ÉTAPE	PÉRIODE	DATE DE REMISE	MODALITÉ DE TRANSMISSION
1 <sup>re</sup> communication	27 août 2024 – 11 octobre 2024	Mercredi, le 16 octobre 2024	Courriel
1 <sup>re</sup> étape	27 août 2024 – 8 novembre 2024	Mardi 19 novembre 2024	Courriel
2 <sup>e</sup> étape	11 novembre 2024 – 6 février 2025	Mardi 18 février 2025	Courriel
3 <sup>e</sup> étape	10 février 2025 – 20 juin 2025	Juillet 2025	Courriel

Ci-dessous, des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la prochaine année scolaire sont présentées. Des résultats vous seront communiqués selon chaque compétence à l'étape indiquée par un ☒.

**NIVEAU SCOLAIRE** : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire

Compétences	ÉTAPE			Instruments d'évaluation
	1 <sup>re</sup> (20%)	2 <sup>e</sup> (20%)	3 <sup>e</sup> (60%)	

**MATIÈRE / DISCIPLINE** : Musique Vocale

CD1 : Créer des pièces musicales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAÉ de création musicale individuelle ou en équipe
CD2 : Interpréter des pièces musicales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Observation et évaluation continue de l'élève en classe. Travail de formation auditive en classe en lien avec l'apprentissage du répertoire chanté (reconnaissance des intervalles, etc) Apprentissage des notes et des rythmes, lecture à vue en solfège Bases de la technique vocale Interprétation d'œuvres chorales à voix égales et mixtes (SA. SSA. SAB, SATB, TTB)
CD3 : Apprécier des pièces musicales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAÉ d'appréciation musicale

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**La compétence 1 sera évaluée à la deuxième étape (musique instrumentale) et la troisième étape (musique vocale) à travers les activités suivantes :**

-Projets de création musicale individuels ou en équipe.

**La compétence 2 sera évaluée à la première, deuxième et à la troisième étape à travers les activités suivantes :**

- Évaluation continue en classe sous forme d'observation  
- Examens (répertoire, mémorisation, technique vocale)

**La compétence 3 sera évaluée à la deuxième étape (musique vocale) et à la troisième étape (musique instrumentale) à travers les activités suivantes :**

-Activités d'écoute de répertoire vocal de différents styles musicaux et de différentes époques (comparaisons, réflexions, liens entre l'histoire et la musique).  
-Journal d'appréciation

**NOM DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT**

Milaine Deroy, Eva Hassell, Laurence Leclerc, Raymond Létourneau et Emmanuelle Racine-Gariépy